

Les archives en musées et en bibliothèques

Autor(en): **Coutaz, Gilbert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **151 (2014)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les archives en musées et en bibliothèques

Gilbert COUTAZ

Gilbert Kaenel définissait, en ces termes, en 2000 les missions du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (ci-après MCAH), en s'appuyant sur la *loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978* : le Musée

- «accueille, inventorie et gère des quantités colossales de matériaux les plus variés, de toutes les époques et sans discrimination, le critère principal étant la signification de ces archives matérielles pour l'histoire vaudoise au sens large» ;
- «conserve et restaure pour étude ou pour exposition les collections qui lui sont confiées dans le but de transmettre cette tranche de mémoire aux générations futures» ;
- «étudie et publie, ou du moins, faute de temps (et de compétences universelles...), il offre aux chercheurs la possibilité de "faire parler" le patrimoine dont il a la charge» ;
- «expose et met en scène le passé». «Le Musée a pour mission de rendre accessible le passé au plus grand nombre (ce passé qui lui appartient, dont il a contribué par ses impôts à la conservation) pour son éducation et pour son plaisir» (Kaenel 2000, p. 165 et 167).

Chaque institution patrimoniale peut se reconnaître dans ces buts, tout en admettant que leur valeur hiérarchique n'est pas nécessairement la même selon ses environnements administratifs et financiers. De manière générale, les missions de communication et d'exposition sont le plus souvent prioritaires et d'autres comme la conservation sont de second rang. Cela tient aux difficultés de concilier deux légitimités : celle d'une hiérarchie qui souhaite de l'audience et du rayonnement, et celle du professionnel de l'établissement, confronté à porter l'ensemble des missions, avec des moyens qui ne suivent pas nécessairement les attentes. De plus, les coûts induits par les opérations de numérisation qui tendent à devenir la valeur étalon de la modernité institutionnelle exigent des choix aux dépens d'autres activités, pour respecter les enveloppes budgétaires.

C'est un fait constaté dans toute présentation, la mention des archives administratives, soit les archives produites ou reçues quotidiennement dans le fonctionnement des musées et des bibliothèques, fait défaut en ce qu'elles apportent à la connaissance du passé institutionnel et au positionnement des musées et des bibliothèques dans le domaine et l'identité professionnels. Ce silence est en soi paradoxal : autant les musées et les bibliothèques apportent de soin à acquérir, conserver, inventorier, cataloguer et valoriser leurs collections et leurs objets, autant ils délaissent leurs archives administratives ; pire, des parts importantes de celles-ci sont intégrées aux archives scientifiques, vidant les archives administratives de leur cohérence et leurs spécificités. Aucune institution patrimoniale ne s'étonne de disposer d'une bibliothèque de travail (la loi reconnaît d'ailleurs cette mission) ; par contre, la relation musées/bibliothèques-archives est moins évidente, voire est omise. Les questions d'archivage ne font l'objet d'aucune directive des associations faitières professionnelles : Association des Musées Suisses (AMS) et Bibliothèque Information Suisse (BIS). Les organigrammes n'attestent pas de poste d'archiviste. Les manuels d'archivistique n'abordent pas les questions des archives en musées et en bibliothèques : cela provient probablement de l'abandon de la réflexion aux institutions concernées qui ont pris l'habitude de considérer leurs archives comme relevant de leur seule autorité, ce qui est désormais contraire au dispositif légal sur l'archivage dans le domaine public.

Les dépôts d'archives, que cela soit au niveau fédéral, cantonal ou communal ne conservent pas, à de rares exceptions, des fonds d'archives de musées et de bibliothèque, alors que les fonds des entités administratives de tutelle des musées et des bibliothèques y occupent une place plus ou moins forte. Les recherches sur les musées, le livre, les professions qui sont apparues récemment comme des thèmes de réflexion légitimes ont démontré la fragmentation et la modestie des sources disponibles et qu'elles ne pouvaient pas être menées

au travers des fonds des Archives. Les Archives cantonales vaudoises (désormais ACV) n'échappent pas à ces constats¹.

Si depuis une quinzaine d'années, on vante régulièrement l'appartenance des archivistes, bibliothécaires et documentalistes au monde des sciences de l'information et leurs socles communs (IFLA 2008), il ne fait pas de doute de notre point de vue que des compétences et des traditions de travail spécifiques restent attachées à chacune des professions. Il vaut mieux parler de rapprochement que de convergence (Texier *et al.* 2013). Ce n'est que depuis peu que les questions d'archivage dans les musées et les bibliothèques sont apparues parmi les professionnels - nous nous y référerons dans la suite de notre article. Pour notre part, c'est justement dans le cadre de l'étude en cours sur l'archivage électronique au sein de l'administration cantonale vaudoise que les Archives cantonales ont été amenées à s'interroger sur le périmètre de leurs interventions et à examiner si la solution de l'archivage autonome, que la loi sur l'archivage du 14 juin 2011 autorise, s'impose d'elle-même avec son cortège de contraintes, pour les Musées cantonaux et la BCU Lausanne.

Il nous a paru judicieux de saisir l'opportunité de ces *Mélanges* pour ouvrir la réflexion sur cette thématique. Une double raison appuie ce choix : d'une part, le MCAH est engagé dans le processus ; d'autre part, Gilbert Kaenel a fait partie de ce premier groupe de personnes qui, en novembre 1996, a lancé l'idée du décloisonnement des patrimoines dans le canton de Vaud et le rapprochement des pratiques professionnelles : l'initiative devait donner naissance, en avril 1998, à l'*Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud* (devenue dès mai 2007, *RéseauPatrimoineS*) (Coutaz 2008).

La typologie des archives en musées

Les archives en musées présentent des spécificités et des enjeux qui méritent une attention particulière. Elles traduisent à la fois les fonctions des musées dont certaines ont pris de l'ampleur avec les années, comme l'exposition et l'animation, la demande de l'ouverture au plus grand nombre possible et l'affirmation du musée comme centre de recherche. L'impact de ces mutations sur les archives des musées : l'accroissement de leur diversité et leur volumétrie.

Les archives peuvent se définir selon les axes suivants, chacun pouvant être composé de documents sur différents supports, voire déjà nativement numériques :

- les archives administratives, elles-mêmes se répartissant entre les archives de gestion (ce qui participe du fonctionnement général de l'institution : organigramme, personnel, budget, bâtiment, informatique, achats, marchés

¹ Le fonds d'archives N 1 (Musée militaire vaudois) concerne en fait des documents en relation avec le château de Morges dont le Musée a été le dépositaire. Signalons également les anciens fichiers des lecteurs de la BCU Lausanne, des années 1966 à 1975, conservés par les ACV, PP 24, C 1-2, 10 boîtes.

publics) et les archives d'opération (ce qui relève des activités du musée, en particulier les rapports de restauration, les expositions, les recherches de partenariat et de mécénat, les projets et publications scientifiques, les dossiers pédagogiques et de communication) ;

- les archives scientifiques, soit celles d'objets, œuvres, collections, etc... ;
- les archives privées : archives de provenance extérieure à celles de l'administration ;
- la documentation professionnelle et sur les domaines d'activité, souvent confondue à tort avec les archives.

Les collections se caractérisent par leur matérialité. Si les données relatives aux objets tendront à terme à être dématérialisées, l'élément concerné restera de manière permanente une forme matérielle. Les masses ne peuvent qu'augmenter.

La notion d'inventaire est au cœur de l'organisation des archives des musées. Elle fonde la légitimité du musée, selon les exigences de l'*International Council of Museums* (ICOM). A défaut d'inventaire, il y a au moins un registre des entrées.

«Un musée a besoin d'un système d'information approprié à ses collections :

- comme outil de gestion des collections et source d'information pour les campagnes d'acquisition ;
- afin de protéger les collections de manipulations inutiles ;
- afin que les collections soient génératrices de culture et de connaissance» (Blaser *et al.* 2000).

Cette part est la plus emblématique des activités du musée ; elle est la partie vivante, constamment sollicitée et, de l'avis des responsables de Musée, la moins transférable dans une institution d'archives.

Depuis 1990, les musées archéologiques vaudois disposent d'un *Guide d'inventaire. Système d'Inventaire et de Gestion Muséographique et Archéologue (SIGMA)* (Inventaires et recensements 2000).

Les archives privées accompagnent le plus souvent la donation, l'acquisition d'œuvres et font partie de la documentation générale. Selon les situations, elles sont assimilées à de la documentation.

La partie la plus négligée est bien formée par les archives administratives qui ne bénéficient d'aucune approche globale ni d'instruments appropriés d'évaluation, de description, de consultation et de diffusion. C'est elle qui doit être prioritairement l'objet de l'attention des Archives et d'accords généraux.

L'exemple exceptionnel des Archives de la Ville de Genève

Seule institution publique de Suisse à compter autant de fonds d'archives de musées, les Archives de la Ville de Genève peuvent servir d'exemple dans la prise en considération des archives muséales par une institution centrale

d'archives². Les notices descriptives sont un plaidoyer pour la conservation des archives des musées et l'harmonisation des politiques.

Comme c'est le cas partout ailleurs en Suisse, les entités administratives publiques ne peuvent pas disposer à leur aise de leurs archives ou se soustraire aux directives en matière d'archivage³. Elles doivent en référer aux Archives.

Dès le départ, la démarche des Archives de la Ville de Genève s'est voulue pragmatique, tout en étant ferme sur les principes et les exigences ; elle a été en effet fondée sur les besoins des musées, l'apport de conseils, de règles (des conférences ont été données au besoin par l'archiviste de la Ville) et de solutions réalistes et la poursuite d'un véritable partenariat.

Pour leur caractère exemplaire, le contenu de chaque fonds d'archives est repris ici avec son métrage linéaire et les dates extrêmes des documents, dans les termes affichés en ligne, sur le site de l'institution⁴. Les périmètres documentaires sont changeants selon les institutions, ils ont été adaptés aux capacités réciproques des Musées et des Archives. Les versements s'étalent entre 1987 et 2011.

Musée de l'Ariana, 10 mètres linéaires, 1855-1991

La majorité des pièces de ce fonds se rapportent à la période postérieure à 1930. On trouvera donc peu de renseignements sur les premières années du musée. Les documents portent principalement sur la gestion administrative (bâtiment, personnel), sur les diverses expositions et animations organisées dans le cadre de l'Ariana. Il comprend également les catalogues, les registres d'entrées et de prêts à l'extérieur. Ce fonds offre une bonne vision d'ensemble du fonctionnement tant administratif que scientifique du Musée.

Musée d'art et d'histoire, 80.10 mètres linéaires, 1779-2011

Ce fonds couvre l'ensemble des activités du Musée. Le chercheur dispose ainsi d'une vision complète du fonctionnement du Musée dès son ouverture. Par ailleurs, ce fonds permet d'aborder tant le développement des collections que la gestion administrative et scientifique de l'établissement. Enfin, il constitue une précieuse source de renseignements sur les choix artistiques des différents conservateurs.

Musée d'ethnographie de Genève, 43.30 mètres linéaires, 1841-2012

Au niveau de la structure, le fonds du Musée d'ethnographie de Genève comporte globalement deux parties : une partie administrative (documents de direction et documents de gestion) et une partie liée aux activités et à la mission du Musée (gestion des collections, activités des départements

scientifiques, expositions, services au public et relations extérieures). Au niveau du classement, de la description et du tri, une collaboration entre les Archives de la Ville de Genève et le Musée d'ethnographie a débouché sur un traitement des archives à connotation muséographique et archivistique. Des traitements thématiques ont ainsi été effectués pour certaines séries de documents, alors que des règles archivistiques (principes de provenance et de respect des fonds) ont prévalu pour d'autres. Ce type de traitement mixte a conduit à de nombreuses notes de renvoi au niveau des séries et des dossiers afin de rendre le contenu du fonds plus intelligible. De plus, le choix d'une description plus ou moins détaillée des dossiers s'est fait en fonction de leur complexité (présence/absence d'un classement originel ordonné, facilité/difficulté à dégager des thématiques (...)). Enfin, le Musée d'ethnographie a souhaité conserver des documents qui habituellement ne le sont pas (par exemple, des cartes de vœux ou des documents personnels des collaborateurs sans lien avec le Musée).

Musée des sciences, 4.40 mètres linéaires, 1953-2000

Le fonds contient principalement des documents de la période pendant laquelle Margarida Archinard était conservateur, soit entre 1976 et 1999. Il s'agit surtout de documents administratifs, la plupart des archives liées aux collections étant restées au Musée. Ce fonds donne donc une bonne vue de la pratique administrative du musée et de ses relations avec des institutions extérieures.

Musée de l'horlogerie, 12.30 mètres linéaires, 1927-2011

Ce fonds concerne avant tout la période d'existence du Musée de l'horlogerie de 1972 à 2002. Il renseigne principalement sur la gestion administrative de l'institution, mais témoigne également de la gestion des collections, de la préparation des expositions et des activités des collaborateurs.

Le fonds est riche en illustrations sous forme de photographies, ektachromes, diapositives, cartes postales, etc.

En plus des fonds en leur possession, les Archives de la Ville de Genève ont établi la notice d'autorité du Muséum d'histoire naturelle de Genève, dont les archives sont conservées au Musée même (le Musée dispose d'une personne s'occupant des archives). Le fonds, qui mesure environ 100 mètres linéaires et qui remonte aux origines du Musée en 1820, « illustre les trois fonctions principales de l'institution, à savoir la gestion et l'enrichissement des collections, la recherche scientifique et la transmission des connaissances. Il offre donc des sources intéressantes pour un large spectre de recherches : histoire des sciences, muséologie, développement culturel. Des fonds privés de particuliers ou de sociétés/associations s'ajoutent au fonds du Muséum⁵ ».

Le Musée de la Réformation, de nature privée et ouvert en 2005, conserve ses archives en ses murs, alors que La CRIÉE (Communauté de Recherche Interdisciplinaire sur l'Éducation et l'Enfance), récolte, depuis 1988, les « souvenirs d'école

2 Nous remercions Didier Grange, archiviste de la Ville de Genève, des informations communiquées lors d'un entretien direct, le 4 décembre 2013.

3 *Loi genevoise sur les archives publiques du 1er décembre 2000*, voir articles 6 et 7, https://www.ge.ch/legislation/rsrg/fs/rsrg_B2_15.html
Tous les liens ont été contrôlés le 6 janvier 2014.

4 <http://www.ville-ge.ch/geneve/archives/>

5 http://www.ville-ge.ch/mhng/bibliotheque_collection.php

et d'enfance», qu'elle héberge dans les locaux du Service de la Recherche en éducation de l'Etat de Genève⁶.

Les archives administratives de la Bibliothèque de Genève

L'étude de cas de la Bibliothèque de Genève offre des pistes innovantes dans la mise en œuvre d'une politique d'archivage des archives administratives, certes dans une bibliothèque patrimoniale, mais pouvant trouver son interprétation dans d'autres environnements. Elle relève les premières préoccupations à ce sujet dès 1980 sur le plan international et quelques initiatives récentes en Suisse : Bibliothèque nationale suisse, Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne et Bibliothèque centrale de Zurich. Elle fournit un cadre méthodologique et donne des résultats concrets, appelés encore à évoluer (Tourn 2012). Barbara Roth, conservatrice du Département des manuscrits, de formation historienne (elle est docteur ès lettres de l'Université de Genève), a été durant vingt ans archiviste d'Etat adjointe, aux Archives d'Etat de Genève ; elle est à l'origine de la démarche. «La Bibliothèque se lit comme un tout, sites et collections rassemblées autour des fonctions centrales d'acquisition, de catalogage, de conservation et de diffusion des ressources documentaires. Elle ne se lit plus comme une accumulation de fonctions isolées» (Tourn 2012, p. 344).

Deux objectifs sont poursuivis : l'évaluation et le classement. Derrière chacun de ces termes se profilent deux instruments de travail qui font défaut le plus souvent : le plan de classement et le calendrier de conservation, le premier attribuant une place spécifique de rangement à chaque document, selon le principe de l'activité, le second fixant, au terme du cycle de vie des documents, de fixer le sort des documents, soit ils sont conservés définitivement et à ce moment-là font partie des archives historiques du Musée, avant ou sans versement à l'institution centrale des Archives, soit ils sont éliminés dans le respect des règles de confidentialité.

L'exercice a permis de récupérer 60 mètres linéaires d'archives, pour les années 1905 à 2005, de dégager les grands principes de la sélection et de justifier un plan de classement structuré selon la logique des fonctions.

La réflexion en cours en France «Archives en musées»

Une étude a été entamée en 2011 en France sur la thématique de la place des archives dans les musées. Animé au départ par quelques archivistes, le mouvement a pris de l'ampleur et s'est institutionnalisé en 2013 ; il se veut concret et pratique plus que conceptuel et idéologique. Coïncidence, un

poste de records manager est créé au Musée du Louvre. Les premiers résultats, prometteurs, sont rapportés ci-après.

Pendant deux ans, les initiateurs du Groupe du travail ont consulté les correspondants archives de quinze musées nationaux, à raison d'une réunion, une fois par mois, avec l'accord du chef de leur établissement. Ils ont inscrit les points suivants à l'ordre du jour de leur séance : échange sur les pratiques professionnelles ; approfondissement et enrichissement des connaissances en archivistique ; informations sur l'actualité de ce domaine. Leur finalité : harmonisation des procédés, professionnalisation de personnes venues de domaines aussi différents que celui de la documentation, des archives, de la conservation, des bibliothèques et des services administratifs. Leurs résultats : rédaction d'une collection de vade-mecum destinés au personnel des musées, aménagement d'un espace collaboratif et publication des documents sur l'Intranet du Ministère de la culture et de la communication, *Sémaphore*.

Lors de la journée d'étude du 1^{er} février 2013 au Musée Rodin, le bilan de cette première étape a été dressé, en présence des chefs d'établissement. Les quatre-vingts participants ont plébiscité la manifestation et ont souhaité poursuivre cette démarche tout en l'élargissant aux 1220 musées de France, en raison de son caractère transversal.

Placée désormais sous les parrainages conjoints du service interministériel des Archives de France et du service des Musées de France et coordonnée par la Mission des archives du Ministère de la culture et de la communication, l'organisation d'un réseau professionnel, *Archives en musées*, a été officialisée par une journée d'ouverture, mise sur pied le 4 octobre 2013. Elle comprend aujourd'hui 78 adhérents venant des musées nationaux et des musées des collectivités territoriales. Trois chantiers portant sur des thématiques rencontrées quotidiennement dans les musées vont être menés ces trois prochaines années : les dossiers d'œuvres, les archives privées et les outils de l'archivage. Un nouvel espace collaboratif abrité sur *Sémaphore* met à disposition la documentation nécessaire et recueillera progressivement les travaux produits par les ateliers.

Les ACV aux côtés des Musées cantonaux et de la BCU Lausanne

Les ACV ont réuni l'ensemble des intéressés, d'une part la directrice de la BCU Lausanne, Mme Jeannette Frey, le 16 mai 2013, d'autre part les directeurs de Musées cantonaux, le 6 juin 2013. La prise de contact a souligné le réel besoin de référentiels pratiques dans le domaine de l'archivage, et les contraintes auxquelles les institutions sont liées. Le Service des affaires culturelles, l'organe de tutelle, a été impliqué dans la procédure de consultation ; l'adjointe de la Cheffe de service a participé à la réunion de mai. A l'évidence, les Musées cantonaux ne présentent pas le même visage et les mêmes traditions de gestion. Si tout le monde parle d'archives vivantes où les données des collections peuvent être enrichies en tout temps et servent au fonctionnement

⁶ Voir Guide des archives historiques de Genève, <http://archives-geneve.lhistoire.ch>

du musée, le versement de parts d'archives aux ACV peut être envisagé, pour certains à un moment où la numérisation pourrait permettre de sécuriser les originaux⁷.

Les défaillances dans la gestion des archives administratives sont constatées ; les archives d'opération manquent de suivi, les archives de gestion représentent une part modeste et ont une valeur relative, différentes compétences étant accomplies par le service de tutelle, comme la gestion du personnel et la gestion financière. Le fait que la direction des musées a été l'affaire longtemps de responsables à temps partiel, souvent associés à l'enseignement universitaire, explique le peu d'archives administratives anciennes et une gestion calamiteuse des archives. Des contraintes sont liées au statut du musée. Ainsi, le Musée de géologie abrite l'inventaire du cadastre géologique du canton, soit 4000 forages par année et stocke les données selon la loi sur les hydrocarbures qui existent en plus de 100 formats et deviennent publiques, après 10 ans. Comme son nom l'indique, le Site et Musée romains d'Avenches concernent à la fois les archives du site et celles du Musée, avec une complication dans le partage des responsabilités, certaines relevant du Service des affaires culturelles, d'autres du Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, une troisième part d'une fondation de droit privé. L'institution travaille en collaboration avec le MCAH. Le Musée de l'Elysée est soutenu à la fois par l'Etat de Vaud et une fondation de droit privé.

Dans la pesée des intérêts, il faut faire valoir les préalables suivants : d'une part, introduire rapidement dans les Musées cantonaux et la BCU Lausanne de véritables politiques d'archivage, mesurer l'impact des nouvelles pratiques du point de vue des ressources humaines et financières ; d'autre part, considérer la gestion des archives comme une fonction de plein droit et examiner le modèle économique d'accompagnement.

A l'exemple des modèles genevois, la combinaison de versements d'archives aux Archives cantonales et du maintien sur place, en particulier des archives des collections, des objets, soit la partie consubstantielle du fonctionnement et de l'identité patrimoniale des institutions concernées, paraît l'hypothèse de travail la plus plausible. Si les lignes directrices sont les mêmes pour toutes les institutions, elles devront être adaptées dans des formules originales de cas en cas. Les décisions devront résulter à la fois de consensus et du respect des pratiques d'archivage, fondées sur la loi. Des contraintes devront être acceptées de part et d'autre, pour le bien des archives. A l'appui de la démarche, la collaboration au travers de la numérisation et de l'archivage électronique offrira des opportunités de réalisation de versement et de simplification de la gestion.

Dans le cas du MCAH, les contacts suivis depuis quelques années avec la *Section Archéologie cantonale* (Reymond 2013) devraient lui être bénéfiques, dans la mesure où il y a

interaction entre ce qui est conservé et versé par la Section et ce qui relève de la conservation par le Musée. La publication de standards pour la mise en place, la préparation, l'archivage et la conservation de la documentation et des objets archéologiques (un projet en cours depuis 2011 au niveau européen, et auquel les ACV participent en compagnie de l'Archéologue cantonale, Nicole Pousaz) devrait aboutir en 2014 (Reymond 2013, p. 22 ; Contesse 2008). De plus, l'action pionnière des autorités vaudoises dans le domaine de la protection du patrimoine archéologique, la richesse incomparable en Suisse du sous-sol du territoire vaudois et l'empreinte laissée par les différents archéologues cantonaux (Weidmann 2000), exigent une harmonisation des politiques d'archivage entre l'entité de tutelle d'une part et le MCAH et les musées régionaux d'archéologie d'autre part.

En regard de l'organisation de la fonction archives, les choix de posture opérés par les Musées cantonaux et la BCU Lausanne révéleront la manière dont ceux-ci appréhendent leur organisation de plus en plus complexe, dans un environnement financier et humain qui tend régulièrement à se resserrer, et l'intérêt qu'ils portent à la construction de leur mémoire. Ils dépassent largement les simples besoins institutionnels et doivent être inscrits comme de nouveaux atouts.

Références bibliographiques

- BLASER C., JACCARD P.-A., LEPDOR C., PROD'HOM C. (2000) - Documenter et inventorier le patrimoine : l'expérience des musées de beaux-arts et apparentés. *Documents*, 3, p. 38-40.
- CONTESSE E. (2008) - Pour une gestion planifiée de la documentation archéologique. *Archéologie suisse*, 31, 1, p. 36-39.
- COUTAZ G. (2008) - L'acte de naissance de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. *Documents*, 10, avril 2008, p. 5-7.
- IFLA (2008) = YARROW A., CLUBB, B., LYNN DRAPER J. (2008) - *Bibliothèques publiques, archives et musées : tendances en matière de collaboration et de coopération*. Comité permanent de la section des bibliothèques publiques, Fédération internationale d'associations de bibliothèques et d'institutions. Rapports professionnels de l'IFLA, N° 209, 60 p., consultable en ligne, <http://www.ifla.org/files/assets/hq/publications/professional-report/109.pdf>.
- INVENTAIRES ET RECENSEMENTS (2000). *Documents*, 3, p. 5-19.
- KAENEL G. (2000) - Le Musée cantonal d'archéologie. In : KAESER M.-A., *À la recherche du passé vaudois : une longue histoire de l'archéologie*. Lausanne : Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, p. 163-176.
- REYMOND S. (2013) - Archives. *Archéologie vaudoise*, 1, p. 22-23.
- TEXIER B., JOST C., REMIZE M. (2013) - Bibliothécaire, documentaliste et archiviste. *Archimag*, 269, novembre 2013, p. 16-25.
- TOURN C. (2012) - La bibliothèque et ses archives administratives : l'actualité de la question et la Bibliothèque de Genève comme exemple. In : COUTAZ G., KNOCH-MUND G., TOEBAK P. (éd.), *Informationswissenschaft. Theorie, Methode und Praxis. Sciences de l'information : théorie, méthode et pratique. Travaux du /Arbeiten aus dem Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science, 2008-2010*. Baden : hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, p. 327-344.

7 Différents catalogues et inventaires du 19^e siècle et de 1904 du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire ont été microfilmés sur les équipements des ACV, en 2005 et 2006, pour garantir leur sécurité et leur exploitation, voir ACV, RMS 2205.50-53 et 2206.50-51.

WEIDMANN D. (2000) - Qu'est-ce que l'archéologie cantonale vaudoise ? In : KAESER M.-A., *À la recherche du passé vaudois : une longue histoire de l'archéologie*. Lausanne : Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, p. 159-162.

Gilbert Coutaz

Directeur

Archives cantonales vaudoises

Rue de la Mouline 32

CH - 1022 Chavannes-près-Renens

gilbert.coutaz@vd.ch

Annexe 1 : les fonds d'archives à composante archéologique aux ACV

La base de données des ACV, DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELelectronique), atteste 804 occurrences du mot « archéologie » dans la recherche plein texte, pour 107 occurrences pour le descripteur « archéologie » et 30 pour « archéologie-fouilles ».

Nous renvoyons au lien <http://www.davel.vd.ch> pour l'étude de détail. Chaque fonds cité est pourvu d'un inventaire.

a) Fonds d'archives officielles

Br 96	Documentation sur Chillon (1601-1838)
AMH	Archives des Monuments Historiques (1728-1974)
K IX 1201-1300	Service des bâtiments (1850-1943)
K XIII 51-66	Palais de Rumine, Bibliothèque cantonale et universitaire, musées (1804-1903)
K XIII 252	Département de l'instruction publique et des cultes (1886-1920)
K XIII 324	Département de l'instruction publique et des cultes (1921-1941)
S 18	Section des Monuments historiques et archéologie (1799-1852)
S 85	Service des bâtiments (1905-1912)
S 86	Service des bâtiments (1899-1980)
S 237	Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes (1975-1978)
SB 26	Section des Monuments historiques et archéologie (1886-1992)
SB 52	Cathédrale de Lausanne (1763-2010)
SB 143	Service de l'enseignement supérieur, des affaires culturelles et des cultes (1975-1978)

b) Fonds d'origine privée

P Château de La Sarraz	Château de La Sarraz (1275-1902)
P Président Pasche	Pasche-Rossier, Charles (1886-1902)
P Pelet	Pelet, Paul-Louis (1798-2011)
P Vouga	Vouga, Jean-Pierre (1914-2000)
PP 100	Bach, Eugène (1721-1960)
PP 107	Blondel, Louis (1899-1986)
PP 187	Blondel, Louis 1899-1986
PP 110	Bosset, Louis. (1880-1950)
PP 188	Gilliard, Frédéric (1911-1986)
PP 347	Bosset, Louis (1897-1950)
PP 351	Atelier d'archéologie médiévale (1915-1987)
PP 509	Werner-Lecoultré, famille (1491-2002)
PP 546	Jaccottet, Claude (1837-2000)
PP 549	Margot, Pierre (1501-2012)
PP 633	Reber, Edouard, et Ischi, Edmond (1777-2013)
PP 752	Schmid, Otto (1871-1970)
PP 912	Bonnard, Jaques (1950-1974)
PP 913	Gutscher, Hans (1700-2007)

c) Fonds d'origine para-administrative

N 2	Château de Chillon (1801-2003)
N 11	Fondation du Château de Chillon (2001-2011)